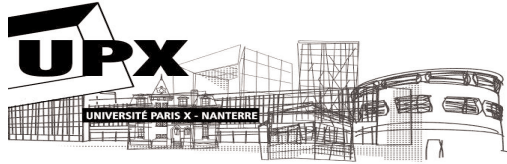


Université Paris X-Nanterre
CEDIN Paris X-Nanterre



Avec le soutien de :



Université Paris X-Nanterre
U.F.R. de Sciences Juridiques, administratives et politiques, Ecole doctorale,
Master 2 professionnel de Droit du commerce international



Société française
pour le droit
international



Responsable scientifique : Professeur Sandra SZUREK
Contact : cedin@u-paris10.fr ; 01-40-97-77-22

Illustration de couverture :
Guernica, © Succession Picasso 2007, Pablo Picasso (1937),
Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia, Madrid

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE DROIT INTERNATIONAL

**COLLOQUE de Nanterre
7, 8 et 9 juin 2007**

LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER

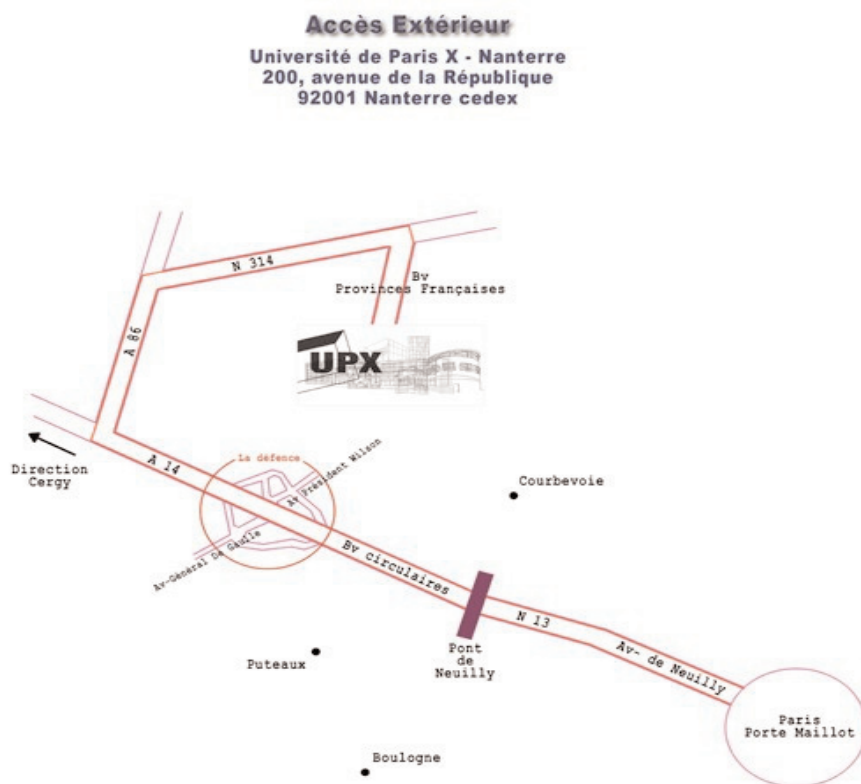


**CEDIN Paris X
Université Paris X-Nanterre**

Pour accéder à l'Université Paris X-Nanterre en voiture :

➔ **en venant de Paris**, prendre le boulevard circulaire de la Défense, continuer sur la RN314, sortie Nanterre-Université ; au feu, tourner à gauche, s'engager sur le rond-point de l'Université et tourner à droite ; faire le tour du campus jusqu'au bâtiment B.

➔ **en venant de l'autoroute A86 (Saint-Germain, Rueil-Malmaison)**, suivre la direction A14 (Rouen), continuer sur l'avenue de la République et tourner à droite dès l'indication Nanterre-Université (allée de l'Université) ; continuer tout droit jusqu'au bâtiment B.



Pour accéder à l'Université Paris X-Nanterre en transports en commun :

➔ **en RER A** : Direction Saint-Germain-en-Laye (en provenance de Paris ou de la banlieue Est) ou Directions Boissy-Saint-Léger ou Marne-La-Vallée-Chessy (en provenance de la banlieue Ouest), arrêt à la station Nanterre-Université, sortie Rue de la Folie pour accéder au campus.

➔ **en train** : accès depuis la gare de Paris Saint-Lazare.



SAMEDI 9 juin

Amphithéâtre Henri Lefebvre, bâtiment B

LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER : LES RÉACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE AUX MANQUEMENTS

Sous la présidence de M^{me} Simone VEIL,
Présidente du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de
la Cour pénale internationale, Ancien Ministre d'Etat

9 h. 30 Communication – *La communauté internationale et les réponses curatives – responsabilité de protéger et reconstruction de l'État*, par M. Yves DAUDET, Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye.

9 h. 50 Débats

10 h. 15 Pause

10 h. 45 Table ronde et débat – *La communauté internationale et les réactions coercitives : responsabilité de protéger et principe de l'interdiction du recours à la force*, présidée par M. Alain PELLET, Professeur à l'Université Paris X-Nanterre, membre et ancien Président de la Commission du Droit international des Nations Unies, avec :

- M. Michael BOTHE, Professeur émérite de l'Université Johann Wolfgang Goethe (Francfort).
- M. Jorge CARDONA LLORENS, Professeur à l'Université Jaume I, Castellón, Directeur des Cours euro-méditerranéens Bancaja de droit international.
- M. Luigi CONDORELLI, Professeur à l'Université de Florence.
- M. Emmanuel DECAUX, Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas).
- M^{me} Barbara DELCOURT, Professeur à l'Université libre de Bruxelles.
- M. Djamchid MOMTAZ, Professeur à l'Université de Téhéran, ancien Président de la C.D.I., Associé de l'I.D.I.
- M. Serge SUR, Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas).

12 h. 50 En guise de conclusion – *La responsabilité de protéger et la réforme des Nations Unies* par M. Ibrahim FALL, Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs.

13 h. 15 Cocktail

14 h. 30 Visite guidée des jardins Albert Kahn de Boulogne-Billancourt et du domaine de Saint-Cloud, en compagnie de spécialistes des jardins historiques.

JEUDI 7 juin

Amphithéâtre Henri Lefebvre, bâtiment B

LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER : LE CONCEPT

Sous la présidence de M. Mario BETTATI,
Professeur émérite de l'Université Paris II (Panthéon-Assas)

14 h Accueil

14 h. 30 Allocutions de bienvenue par M. Olivier AUDEOD, Président de l'Université Paris X-Nanterre et M^{me} Jacqueline DOMENACH, Directrice de l'U.F.R. de Sciences juridiques, administratives et politiques.

Ouverture par M. Jean-Pierre COT, Président de la S.F.D.I. et Juge au Tribunal international du droit de la mer.

15 h Communication – *La genèse d'une idée*, par M. Jean-Marc THOUVENIN, Professeur à l'Université Paris X-Nanterre.

15 h. 20 Rapport général – *La responsabilité de protéger : remise en cause ou corollaire de la souveraineté ?* par les membres du CEDIN présenté par M. Patrick DAILLIER, Directeur du CEDIN, Professeur à l'Université Paris X-Nanterre.

16 h Débats

16 h. 30 Pause

17 h Table-ronde – *Une responsabilité de protéger face aux pandémies ? Le rôle des Etats, des organisations internationales et des acteurs non étatiques*, sous la présidence de M. Gian Luca BURCI, Conseiller juridique de l'O.M.S., avec :

- M. Michel BELANGER, Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- M. Jean DUSSOURD, Préfet, Conseiller Spécial, Facilité Internationale d'Achat de Médicament (UNITAID).
- M. Guénael RODIER, Directeur, Département des maladies contagieuses, O.M.S.
- M. Hervé TAINURIER, Vice-Président, Affaires Juridiques, et Secrétaire Général SANOFI PASTEUR (Groupe Sanofi-Aventis).

VENDREDI 8 juin

Amphithéâtre Henri Lefebvre, bâtiment B

« RESPONSABILITÉ » OU DEVOIR DE PROTÉGER

sous la présidence de M. Giorgio GAJA, Professeur à l'Université de Florence,
Membre de la Commission du Droit international

9h.30 Rapport – *Responsabilité de protéger, nature de l'obligation et responsabilité internationale*, par M^{me} Sandra SZUREK, Professeur à l'Université Paris X-Nanterre.

10 h Communication – *Opérations de protection et opérations de maintien de la paix*, par M. Pierre D'ARGENT, Professeur à l'Université catholique de Louvain.

10 h. 20 Débats

11 h Pause

11 h. 20 Ateliers

Atelier 1 : *Responsabilité de protéger et catastrophes naturelles : l'émergence d'un régime ?*

sous la Présidence de M^{me} Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, Professeur à la Faculté de Droit de Genève.

Salle René Rémond, bâtiment B

Avec :

- M^{me} Katrien BEECKMAN, Administratrice principale, Service des affaires juridiques, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : "Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophes : les récentes initiatives".
- M. Salvano BRICEÑO, Directeur du Secrétariat de la Stratégie internationale de la prévention des catastrophes des Nations Unies : "La Stratégie internationale de la prévention des catastrophes des Nations Unies : concepts et lignes d'action".
- M^{me} Anne-Laurence BRUGERE, Doctorante aux Universités de Neuchâtel et Paris II, Assistante à l'Université de Neuchâtel : "La spécificité du droit d'assistance humanitaire en cas de catastrophes naturelles".
- M^{me} Alina MIRON, Doctorante et allocataire-monitrice, CEDIN, Université Paris X-Nanterre : "L'obligation de prévention des catastrophes naturelles : statut et visages".

Atelier 2 : *Les manquements à la responsabilité de protéger : les exemples du Rwanda et du Darfour*, sous la Présidence de M. Marco SASSÒLI, Professeur à la Faculté de Droit de Genève.

Amphithéâtre Henri Lefebvre, bâtiment B

Avec :

M^{me} Marina EUDES, Maître de conférences, Université Paris X-Nanterre : "Les organes de protection des droits de l'homme face aux manquements à la responsabilité de protéger au Rwanda et au Darfour".

- M. Jean-Baptiste JEANGENE VILMER, Chargé de cours en philosophie à l'Université de Montréal, Doctorant en études politiques à l'EHESS et étudiant au LL.M. en droit international à McGill University (Canada) : "La responsabilité de protéger et le débat sur la qualification de génocide au Darfour".
- M^{me} Sylvie LORTHOIS, Doctorante à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, CERDRADI : "La responsabilité de protéger et les transferts d'armes".
- M^{me} Rafaëlle MAISON, Professeur à l'Université de Picardie Jules Vernes : "L'opération turquoise – Une mise en œuvre de la responsabilité de protéger ?"

Atelier 3 : *Les victimes et les manquements à la responsabilité de protéger*, sous la Présidence de M. Olivier DE FROUVILLE, Professeur à l'Université de Montpellier I, IDEH.

Salle Paul Ricœur bâtiment B

Avec :

- M^{me} Anne-Laure CHAUMETTE, Doctorante et A.T.E.R., CEDIN, Université Paris X-Nanterre : "Le droit à réparation des victimes de crimes de droit international : droit international pénal et responsabilité de protéger".
- M. Tarciso DAL MASO JARDIM, Consultant législatif du Sénat brésilien : "Construction de la mémoire collective et responsabilité de protéger".
- M. Franck LATTY, Maître de conférences, Université Paris X-Nanterre : "La mise en œuvre de la responsabilité de protéger pour les victimes du Kosovo".
- M^{me} Hélène TIGROUDJA, Professeur à l'Université d'Artois, Faculté de droit de Douai : "Responsabilité de protéger et réparation des violations graves des droits de l'Homme".

13 h. 15 Déjeuner sur place

14 h. 30 – 17 h. 30 Assemblée générale de la S.F.D.I.

Amphithéâtre Henri Lefebvre, bâtiment B

Ordre du jour : Communications d'actualité ; rapports moral et financier ; approbation des comptes et vote du budget ; remplacement d'un membre du conseil ; questions diverses.

19 h Cocktail sous les auspices de l'Organisation internationale de la Francophonie, Pavillon Dauphine. Allocution de M. Hugo SADA, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'O.I.F.

20 h. 30 Dîner du colloque, Pavillon Dauphine